EDC

LA CAUTION PARTENAIRE

RAPPORT ANNUEL 2024



RETROUVEZ-NOUS SUR

www.eurocaution.net

RAPPORT ANNUEL 2024

SOMMAIRE

4
Organigramme EDC

5
«Engagement, qualité, continuité»
Par Lucien Labouré, Président du Groupe EDC et Olivier de Pommery, Directeur Général du Groupe EDC

6
Le Conseil d'Administration

7
Activités de l'EDC

8
Rapport d'activité de l'exercice 2024

18
Faits marquants 2024 et perspectives 2025

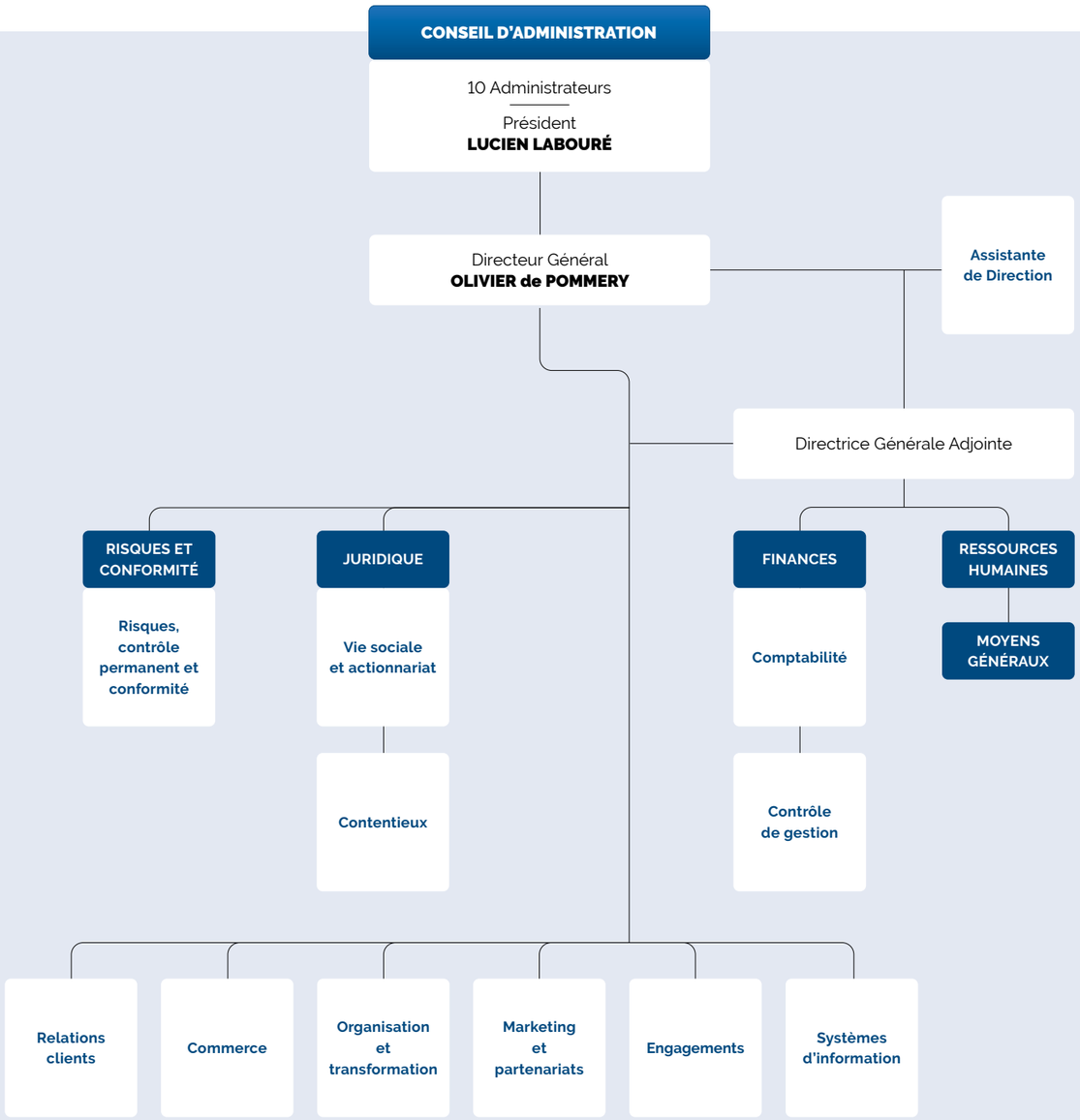
19
Comptes annuels 2024

22
Notes annexes aux comptes 2024

37
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

39
Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale

LA CAUTION PARTENAIRE



ENGAGEMENT, QUALITÉ, CONTINUITÉ

L'année 2024 s'inscrit dans la continuité des engagements que l'Européenne de Cautionnement porte avec constance depuis sa création : être un partenaire solide, engagé et à l'écoute des buralistes que nous accompagnons au quotidien.



Lucien Labouré
Président
du Groupe EDC

Dans un environnement en mutation, tant réglementaire qu'économique, l'EDC a poursuivi sa transformation avec rigueur et détermination. Ce mouvement, amorcé depuis plusieurs exercices, vise un objectif clair : renforcer la qualité de service apportée à nos partenaires et à leurs clients, dans une logique d'amélioration continue.

Cette ambition s'appuie sur une exigence opérationnelle accrue, une adaptation permanente de nos outils, ainsi qu'une attention particulière portée à la relation de proximité que nous entretenons avec l'ensemble des acteurs de la profession.

Les comptes annuels 2024 témoignent de la solidité de notre modèle et de la pertinence des choix stratégiques engagés. Ils sont le reflet d'une entreprise stable, résiliente, et résolument tournée vers l'avenir.

Nous tenons à remercier l'ensemble des actionnaires, de nos partenaires pour leur confiance renouvelée, ainsi que nos équipes pour leur engagement sans faille au service de la mission que nous portons ensemble.



Olivier de Pommery
Directeur Général
du Groupe EDC

ADMINISTRATEURS



LUCIEN LABOURÉ

Président du Conseil d'Administration de l'EDC. Représentant de l'Européenne de Cautionnement (EDC) pour le Comptoir Fiduciaire de Paris (CFP), l'EDC ayant été nommée Président de la SAS CFP. Représentant de l'EDCSP. Administrateur de la Mudetaf. Co-Gérant de l'entreprise Labouré-Caussanel. Gérant de l'entreprise Aubrac Segala Immo.



CATHERINE SABOURET

Administrateur de la Fondation Valentin Haüy.
Membre du Conseil de Surveillance de S.T. Dupont.
Membre du Conseil de Direction de Pathé.



MICHEL GUIFFÈS



ALAIN SAUVAGE

Trésorier Général de la Confédération Nationale des Buralistes de France.
Président de la Fédération Départementale de la Marne. Président de la Fédération Est des buralistes. Gérant de la SCI Sauvageonne.
Membre du COSUR de Nickel.
Directeur de la publication du Losange



CONFÉDÉRATION NATIONALE DES BURALISTES

Représentée par son Président M. Philippe Coy.
Administrateur de la Mudetaf. Administrateur du centre de formation « Formation Buralistes ». Président du conseil de surveillance de la Coopérative des buralistes. Membre de la Chambre de Commerce et d'Industrie Pau Béarn.



LOGISTA FRANCE

Représentée par sa Présidente
Mme Mathilde Keszey-Goffard
Présidente de Logista France SAS. Présidente de Logista Retail France SAS. Co-gérante de Logista Freight France SARL. Administratrice Flexis SAS (depuis le 01/09/2024).
Présidente Directrice Générale de Logista France Holding SA.



DOMINIQUE ARNAUD

Gérante de la SCI Gambetta



RENÉ LE PAPE



JEAN-PAUL MENGEON

Vice-Président de la Confédération Nationale des Buralistes. Membre du Conseil de Surveillance de la Coopérative des Buralistes de France. Trésorier du Centre National de Formation des Buralistes. Président de la Fédération Départementale des Buralistes de Savoie. Président de la Fédération régionale des Buralistes d'Auvergne-Rhône-Alpes.



JACKY RÉVILLÉ

Administrateur de la Mudetaf.



VALÉRIE DULHOSTE

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Titulaires :
DELOITTE & ASSOCIÉS
Marjorie Blanc Lourme

EXCO PARIS ACE
Emmanuel Charrier

DIRIGEANTS EFFECTIFS

OLIVIER de POMMERY
Directeur Général

GUILLEMETTE ESTÈVE
Directrice Générale Adjointe

CENSEURS



JEAN-CLAUDE BINARD



FRANÇOIS DUTREIL

Président de Ducidis (SAS).
Président de Une Maison A Part (SAS). Vice-Président du Conseil de Surveillance de Cegos SA.
Administrateur de NCHH (SAS).
Administrateur de NCII (SAS).
Administrateur de SHOPPER MARKETING ET CIES (SAS).

LE CAUTIONNEMENT

Durant l'année 2024, notre société a poursuivi ses activités de cautionnement dans les principaux domaines suivants au bénéfice :

1 DES PROFESSIONNELS DE LA DISTRIBUTION DU TABAC

- Cautionnement sous l'égide de la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects : cautionnement des crédits réglementaires accordés par les fournisseurs aux débitants de tabac (crédit à la livraison ; crédit de stock ; crédit saisonnier).
- Cautionnement de prêts à la modernisation des points de vente
- Cautionnement de prêts à l'acquisition de fonds de commerce
- Cautionnement en faveur d'un fournisseur agréé auprès des Douanes

2 DE PROFESSIONS RÉGLEMENTÉES (NOTAIRES, HUISSIERS, MANDATAIRES ET ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES, ETC.)

- Cautionnement de prêts à la création ou à l'acquisition d'étude

3 DES EXPLOITANTS DE POINTS DE VENTE DU PARI MUTUEL URBAIN

- Cautionnement des sommes dues au PMU par les exploitants d'un poste d'enregistrement des paris.

4 DES EXPLOITANTS DE POINTS DE VENTE DE LA FRANÇAISE DES JEUX

- Cautionnement des sommes dues à la Française des Jeux (FDJ) par leurs clients détaillants en jeux « de grattage » et « de tirage » de la Française des Jeux.

5 DES DIFFUSEURS DE PRESSE

- Cautionnement des sommes dues aux dépositaires de presse par leurs clients diffuseurs de presse.

6 DE SOCIÉTÉS DE RECOUVREMENT AYANT LA NÉCESSITÉ POUR EXERCER LEUR ACTIVITÉ DE DISPOSER D'UNE CAUTION

En complément de ces activités et pour continuer de participer à la diversification des buralistes, nous avons mis en place des cautions en faveur de CASINO/FRANPRIX, en faveur de la SNCF permettant à nos clients de vendre des billets de train, de la FDJ permettant à nos clients d'encaisser le paiement des impôts et des amendes dus par le contribuable.

Une prestation est également en place avec un éco-organisme.

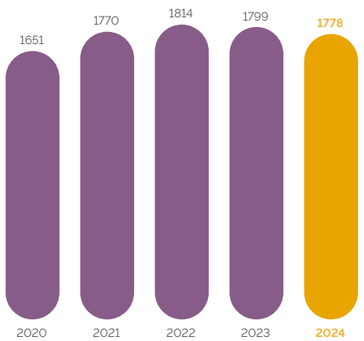
Les activités de cautionnement se sont traduites par une légère baisse des engagements donnés (-42 M€) en 2024.
En effet les engagements Tabac sont revenus à leur niveau pré-Covid avec une baisse des livraisons Tabac en valeur et une diminution des points de vente cautionnés par EDC (-53 M€).
En revanche, les cautions à destination du PMU, des professions réglementées et éco-organisme progressent au global de +12 M€.



Engagements donnés

(en millions d'euros)

Au 31 décembre 2024, la société accordait 43.619 cautionnements aux débitants de tabac, valideurs PMU, détaillants en jeux de FDJ United, diffuseurs de presse, vendeurs CASINO et SNCF ou aux détenteurs de prêts et des professions réglementées.



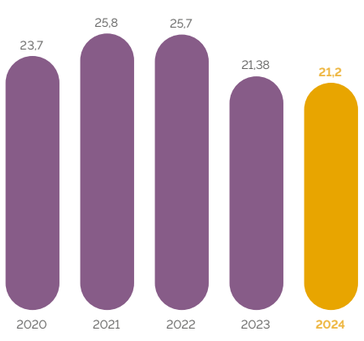
1 778 M€
AU 31/12/2024
contre 1 799 M€ en 2023

-1,12 %

Chiffre d'affaires (produits de l'activité de cautionnement)

(en millions d'euros)

La baisse des engagements en 2024 explique la baisse du chiffre d'affaires en 2024.



21,2 M€
AU 31/12/2024
contre 21,8 M€ en 2023

-2,75 %

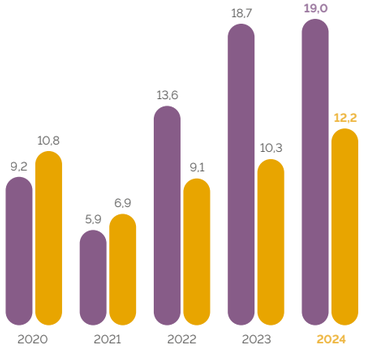
Sinistres

(en millions d'euros)

Le montant des sinistres reste en ligne avec ceux constatés l'année précédente cependant les récupérations ont progressé significativement de 18,45%.

Sinistres

Récupérations



SINISTRES

19,0 M€
AU 31/12/2024
contre 18,7 M€ en 2023

+1,60 %

RÉCUPÉRATIONS

12,2 M€
AU 31/12/2024
contre 10,3 M€ en 2023

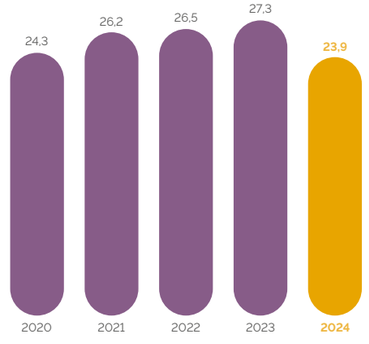
+18,45 %

PRINCIPAUX POSTES DU COMPTE D'EXPLOITATION DEPUIS CINQ ANS

Produit net bancaire

(en millions d'euros)

Une baisse du PNB de -3,4 M€ imputable à des produits financiers exceptionnellement extériorisés en 2023, avec la mise en place de la nouvelle politique de placement.
Il faut considérer les plus-value latentes 2024 constituées de 10 M€ (+7 M€).

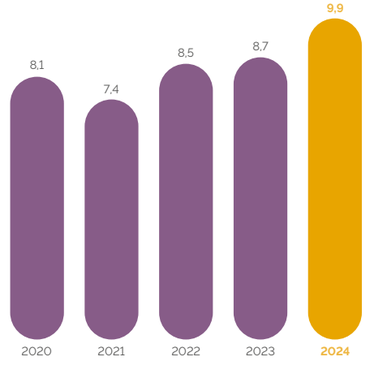


23,9 M€
AU 31/12/2024
contre 27,3 M€ en 2023

-12,45 %

Charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)

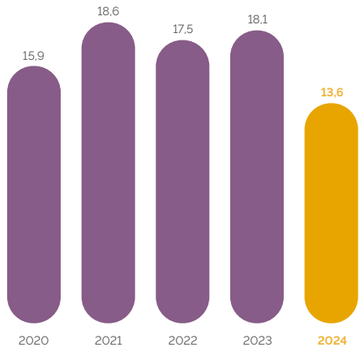


9,9 M€
AU 31/12/2024
contre 8,7 M€ en 2023

+13,8 %

Résultat brut d'exploitation

(en millions d'euros)

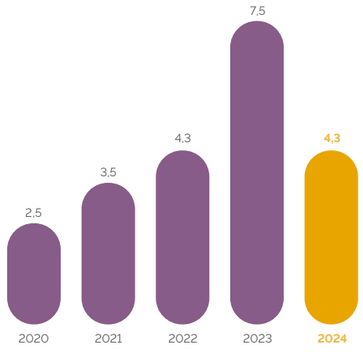


13,6 M€
AU 31/12/2024
contre 18,1 M€ en 2023

-24,94 %

Coût du risque

(en millions d'euros)

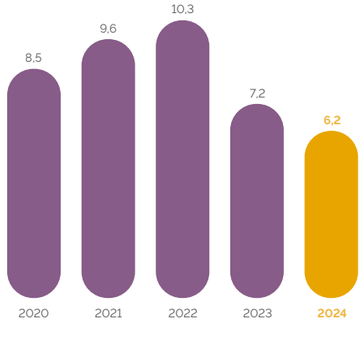


4,3 M€
AU 31/12/2024
contre 7,5 M€ en 2023

-42,44 %

Résultat après impôt

(en millions d'euros)



6,2 M€
AU 31/12/2024
contre 7,2 M€ en 2023

-12,97 %

EXPOSÉ SUR LES RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2024

Le nombre de demandes de cautionnement est en baisse de -10% par rapport au précédent exercice. Toutes les activités de caution fournisseur sont en baisse. En ce qui concerne les buralistes, cette baisse résulte de la diminution du nombre de changement de gérance en 2024 et de la présence d'un deuxième acteur sur le marché.

Le montant des engagements sur les cautions « fournisseurs » enregistre une baisse de -1,49% (-3,26% pour l'activité tabac). La part des cautionnements « jeux, presse, PMU et autres » représente à présent 22,35% (vs 20,93% en 2023) du total des engagements délivrés par la société.

Les montants des engagements concernant les cautions de prêt augmentent modérément en 2024 et pour les professions réglementées à 153,8 M€ et pour la clientèle buraliste à 32,6 M€ contre respectivement 150,7 M€ et 31,8 M€ en 2023.

Les efforts en matière de développement commercial se sont poursuivis puisque les engagements hors tabac délivrés progressent de 2,19% (contre 8,27% en 2023), avec +20.23% pour le PMU, -1,17% pour l'activité de la Française des Jeux United et -2,66% concernant la Presse.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le chiffre d'affaires de 23,9 M€ (-16.03%) et se détaille comme suit

Commissions de caution et recettes diverses	21 237 277 €
Intérêts et produits assimilés	1 880 854 €
Gains sur opérations des portefeuilles et placements assimilés	845 525 €
Total	**23 963 656 €**

Le PNB s'est élevé à 23,9 M€ contre 27,3 M€ durant l'exercice 2023, soit une variation de -12,13%. Cette variation est principalement liée à des revenus de placements particulièrement élevés en 2023 du fait de plus-values sur cession de titres de placement. Au 31 décembre 2024, le total des plus-values latentes résiduelles du portefeuille de placement a toutefois augmenté de +4 M€ (10 M€ au 31/12.2024).

Le chiffre d'affaires des activités de cautionnement s'élève à 21,2 M€ en baisse de -0.6M€ comparé à l'exercice précédent

Les charges d'exploitation, en progression de 13,76% comprennent une augmentation globale de la masse salariale, un effet année pleine des recrutements initiés en 2023 et une évolution des autres charges d'exploitation de +926 K€ dont 600 K€ consacrés à la mise en oeuvre d'une révision générale des questions juridiques et à une réflexion stratégique destinée à l'établissement d'un plan de développement 2026-2030.

Les contentieux à la charge de l'entreprise sont en augmentation de 1,60 % en valeur par rapport à 2023 (soit 19,0 M€ contre 18,7 M€ en 2023). Leur nombre augmente de 3,5% (soit 853 contre 824 en 2023).

À 12,2 M€, les récupérations sur l'ensemble des sinistres constatés ces dernières années augmentent de 18,44%. Les conditions de recouvrement des créances contentieuses sont à surveiller en lien avec les évolutions réglementaires et la modification de la politique de risque de l'EDC.

La charge du risque 2024 qui tient compte de la sinistralité observée et attendue ainsi que de la performance de recouvrement réalisée par la filiale, s'établit, avant reprise de provision à 6,9 M€ en baisse de 600 K€. Après reprise de provision COVID (2,6 M€) la charge du risque s'élève à 4,3 M€.

Le résultat s'établit de la façon suivante :

Le résultat courant avant impôt s'établit à	9 262 412 €
Après prise en compte	
❯ du résultat exceptionnel de	0 €
❯ de l'impôt sur les bénéfices de	-3 031 812 €
❯ de la reprise aux amortissements dérogatoires de	7 137 €
le bénéfice de l'exercice 2024 s'élève à	**6 237 738 €**
contre en 2023	**7 167 877€**
soit une différence de	**-930 139 €**

Ces chiffres prennent en compte les pertes définitives sur créances contentieuses de l'exercice ainsi que les réintégrations des provisions constituées.

Le résultat net de l'impôt sur les sociétés s'établit à 6 237 738 €.

ACTIONNARIAT

Au 31/12/2024, la Confédération Nationale des Buralistes détenait plus du vingtième mais moins du dixième du capital social.

ÉVÈNEMENTS POST CLÔTURE

Néant

ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Les opérations sociales ne se prêtent :

- ni à la recherche proprement dite ;
- ni à la quête systématique d'activités nouvelles d'un autre genre.

La Société n'engage donc aucune dépense en matière de recherche et de développement.

PRISES DE CONTRÔLE ET PRISE DE PARTICIPATION DANS DES SOCIÉTÉS AYANT LEUR SIÈGE EN FRANCE

Rappelons que l'EDC possède, au 31/12/2024, les 11 000 actions qui composent le capital social de la SAS Comptoir Fiduciaire de Paris, société de recouvrement qui gère notamment les créances contentieuses de l'EDC, soit 100% de détention et les 10 000 actions qui composent le capital social de la SAS EDC Services et Prestations, qui exerce une activité commerciale et de prestation de services, soit 100 % de détention.
Les comptes sociaux du CFP, établis pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024, font ressortir un chiffre d'affaires de 4 997 K€ contre 3 750 K€ au 31 décembre 2023 (+33,25%). Le résultat net comptable est de +1 028 K€ contre +389 K€ au 31 décembre 2023.
Les comptes sociaux de l'EDC SP pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024 font ressortir un chiffre d'affaires de 2 306 K€ contre 2 488 K€ au 31 décembre 2024 et un résultat après impôt de +0,1 K€ contre +19,9 K€ au 31 décembre 2023. .

INFORMATIONS JURIDIQUES ET FISCALES

Le montant global des charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du CGI s'élève à 15 972 €.

DÉCOMPOSITION DU SOLDE DES DETTES FOURNISSEURS

Conformément à l'article L.441-6-1 et à l'article D.441-4 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après la décomposition à la clôture du dernier exercice, soit au 31 décembre 2024, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance :

Article D. 441 I.- 1°: Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu :

- 5 factures sont concernées :
  - Pour une échéance de 1 à 30 jours un montant total de 17 793 € HT
  - Pour une échéance de 61 à 90 jours un montant total de 5 542 € HT
- Le pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice s'élève à 0,52 % pour une échéance de 1 à 30 jours et à 0,16 % pour une échéance de 61 à 90 jours.
- Il n'y a aucune facture relative à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées.
- Le délai de paiement de référence utilisé pour le calcul des retards est le délai légal (art. L 441-6 ou art. L.443-1 du code du commerce).

EXPOSÉ SUR LES PRINCIPAUX POSTES DU BILAN

PORTEFEUILLE DE TITRES

TITRES DE PLACEMENT
(en euros)

Ils se ventilent de la manière suivante :

	2024	2023
Titres à revenus fixe	1 000 000	1 000 000
Provisions pour dépréciation des obligations	-969 982	-970 064
Titres à revenu variable	131 929 164	111 346 676
Provisions pour dépréciation des SCPI et OPCVM	-746 541	-166 000
Provisions pour dépréciation des contrats de Capitalisation	0	0
Intérêts courus et dividendes à recevoir	93 190	103 190
Total	**131 305 830**	**111 313 802**

TITRES DE PARTICIPATION
(en euros)

Il s'agit des titres des filiales, le Comptoir Fiduciaire de Paris et EDC Services et Prestations :

	2024	2023
Participation dans le capital du CFP	5 921 067	5 921 067
Participation dans le capital d'EDC SP	1 000 000	1 000 000
Provision pour dépréciation	-5 103 316	-5 103 316
Total net	**1 817 751**	**1 817 751**

La provision pour dépréciation concerne les titres du CFP mais également une dépréciation 2020 et 2021 des titres EDC SP à hauteur de 1.000 K€, soit l'intégralité des titres EDC SP.

DOSSIERS CONTENTIEUX NON CLÔTURÉS

Le solde de ces dossiers s'élève à 40 111 636 € contre 35 938 439 € pour l'exercice précédent, soit une variation de +11,61 %. Ces dossiers sont provisionnés à hauteur de 27 227 252 € contre 24 632 787 € en 2023.

COMMENTAIRES SUR LES CAPITAUX PROPRES

Le résultat 2024 aura l'impact suivant sur les capitaux propres :

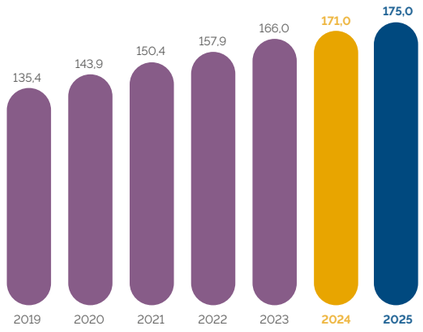
Les fonds propres de la société au 31 décembre 2024 (hors provisions réglementées, subvention d'investissement, résultat et avant l'affectation du bénéfice de l'exercice 2023) s'élèvent à :	171 013 382,30 €
Si la proposition d'affectation du résultat est adoptée, le montant de la réserve statutaire sera augmenté de :	3 118 869,00 €
et la réserve facultative de :	886 868,60 €
Ce qui porte le montant des capitaux propres à :	**175 019 119,90 €**
Soit une augmentation de :	2,34%

La conjoncture, la diversification des activités et le renforcement des règles prudentielles imposent à l'EDC de poursuivre sa politique de renforcement des fonds propres.

Le graphique, ci-dessous, détaille l'évolution des fonds propres sur les 6 dernières années et celle attendue si l'affectation du résultat 2024 est adoptée par l'AGO (175 M€ soit une progression de +2,34 %).

Fonds propres comptables

(en millions d'euros)



171 M€
AU 31/12/2024
contre 166 M€ en 2023

+3,02 %

COMMENTAIRES SUR LE HORS BILAN

Il s'agit des engagements donnés et reçus qui se détaillaient, au 31 décembre 2024, de la manière suivante :

ENGAGEMENTS DONNÉS
(en euros)

Il s'agit des engagements de cautions délivrés au profit des clients de l'EDC :

Activité tabac	1 236 094 203
Activité PMU	28 483 207
Activité jeux de la FDJ	271 195 720
Activité presse	34 824 732
Établissements financiers	0
Douanes	4 934 300
SNCF	14 400
Recouvrement	0
Comptoir Fiduciaire de Paris	1 413 090
Alcome	8 224 539
Cautions amortissables	186 433 828
Total des engagements donnés	**1 778 374 491**

ENGAGEMENTS REÇUS
(en euros)

Il s'agit des engagements reçus d'établissements de crédit en regard des engagements donnés par la société[1] :

Activité tabac	21 781 222
Activité PMU	0
Activité jeux de la FDJ	6 000
Activité presse	9 000
Établissements financiers	0
Total des engagements reçus	**21 796 222**

(1) Outre ces engagements, l'EDC détient également des garanties qui ne sont pas reprises dans le bilan publiable mais figurent dans l'annexe (note 16) : Nantissements sur fonds de commerce (392 238 K€) et garanties diverses (279 K€).

COMPTES CONSOLIDÉS

Au 31 décembre 2024, le périmètre de consolidation du Groupe EDC comprenait les sociétés suivantes :
- COMPTOIR FIDUCIAIRE DE PARIS SA détenue à 100 %
- EDC Services et Prestations détenue à 100 %

Les comptes consolidés qui ont été, conformément aux articles L.225-100 et L.233-16 du code de commerce, soumis à l'approbation de l'assemblée générale, font l'objet d'un rapport séparé.

AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'affectation du résultat des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) qui a été validée lors de l'AG du 13 mai 2025 fait apparaître un bénéfice de 7 167 876,59 € :

1 À titre de premier dividende :	0,67 € par action, soit pour 720 000 actions	482 400,00
2 À titre de deuxième dividende :	2,43 € par action, soit pour 720 000 actions	1 749 600,00
3 À la réserve facultative		886 868,60
4 À la réserve statutaire		3 118 869,00
Total égal au montant à répartir		**6 237 737,60**

Le montant des réserves s'établit à 162 959 120 € (réserve légale : 1 206 000 € ; réserve statutaire : 99 667 287 € et réserve facultative : 62 085 833 €) accroissant le volume des fonds propres.

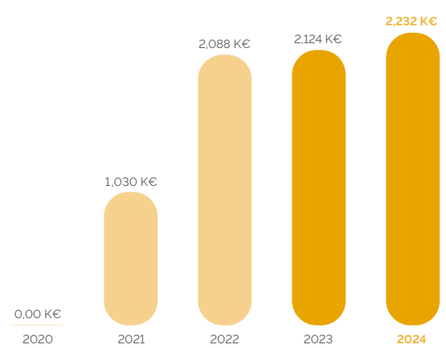
DIVIDENDES DISTRIBUÉS

	2022	2023	2024
Dividendes totaux	2 124 000 €	2 160 000 €	2 232 000 €
Dividendes nets par action	2,95 €	3,00 €	3,10 €
Nombre d'actions	720 000	720 000	720 000

la masse des dividendes mis en distribution absorbent 2 232 000 € (482 400 € + 1 749 600 €), pour un dividende de 3,10 € par action, et serait payable avant le 30 juin 2025 ou au plus tard neuf mois à compter de la clôture de l'exercice..

Dividendes

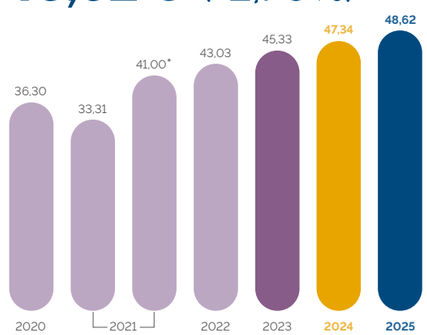
3,10 € PAR ACTION
2 232 000 €
DE DIVIDENDES (2024)



Valeur de négociation de l'action

(en euros)

48,62 € (+2,70 %)



La détermination de la valeur de négociation de l'action tient compte non seulement de la valeur de l'action N-1 mais également des résultats des 3 derniers exercices ainsi que des dividendes à verser au titre de l'exercice N.

Pour mémoire, une distribution de réserve avait également été réalisée en 2021 (AGM 22/10/2021) pour un total de **1 022 400€**.

** Suite à l'Assemblée Générale Mixte du 22 octobre 2021, la valeur de l'action a été fixée à 41€*

CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous informons que les conventions suivantes ont été examinées par le Conseil d'Administration du 20 novembre 2024 qui a maintenu et/ou renouvelé, ou donné son autorisation à leur exécution.

Conventions conclues au cours de l'exercice 2024 :
Deux nouvelles conventions ont été signées et mises en place en 2024 :

• Une « Convention de Partenariat » régissant les modalités de collaboration entre EDC et Logista France relatives à la révision annuelle du crédit fournisseur et au changement de fréquence de livraison des débitants : 40 000 € HT

• Un « Mandat de Gestion » entre EDC et sa filiale CFP dans le cadre du recouvrement des factures de commission de caution : 17 000 € TTC

• Convention entre l'EDC et CFP du 15 janvier 2025 avec effet rétroactif au 1er décembre 2024 ayant formalisé les conditions et modalités dans lesquelles l'EDC sous-traite le recouvrement amiable des soldes de ses factures de commissions de caution sur ses clients. La facturation au titre de l'exercice 2024 s'élève à 9 400 € TTC.

Conventions conclues antérieurement mais dont les effets se sont poursuivis au cours de l'exercice 2024 :
• Convention signée entre l'EDC et M. Lucien LABOURÉ du 25 mai 2022 fixant les conditions et le montant de l'indemnité qui serait versée à M. Lucien LABOURÉ dans l'hypothèse où, à l'initiative de la société EDC, il serait mis un terme au mandat de Président du Conseil d'Administration de M. Lucien LABOURÉ sauf :
- dans le cas où son activité se poursuivrait soit dans le cadre d'un nouveau mandat social, soit dans le cadre d'un contrat de travail au-delà de la date de cessation de son mandat prévue statutairement,
- dans le cas où M. Lucien LABOURÉ serait à l'initiative de la cessation anticipée de son mandat,
- dans le cas d'une faute grave ou lourde reconnue définitivement comme telle judiciairement.

• Convention tripartite du 3 juillet 2019, révisée par avenant à effet du 1er juillet 2021 entre l'EDC, LOGISTA France et le CFP renouvelant le Pôle de surveillance. La facturation au titre de l'exercice 2024 ressort à 101 614,80 € TTC..

INFORMATIONS AU TITRE DE BÂLE III

INFORMATIONS RELATIVES AUX FONDS PROPRES

Au 31 décembre 2024, les fonds propres de base Catégorie 1, avant prise en compte du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024, se décomposent de la manière suivante :

Capital social	12 060 000 €
Réserve légale	1 206 000 €
Réserve statutaire	96 548 418 €
Réserve facultative	61 198 964 €
Immobilisations incorporelles	-2 666 489 €
Total	**168 346 893 €**

Le ratio de fonds propres s'établit à 20,14 %. Le montant des fonds propres prudentiels est de 168 346 893 à comparer au minimum réglementaire de 96 113 630 €.

EXPOSITION AUX RISQUES ET MÉTHODES UTILISÉES

L'ensemble des expositions aux risques est calculé en méthode standard.

Montants d'exposition pondérés pour le risque de crédit	787 235 548 €
Montant total d'exposition au risque opérationnel	48 535 145 €

OBJECTIF ET POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES

L'exposition de crédit de l'EDC est limitée par la division de ses engagements. Par ailleurs, l'EDC a la volonté d'exercer la garantie d'activités pour lesquelles elle estime avoir une expertise réelle. Son système d'analyse/décision et son dispositif de contrôle interne sont conçus pour la préserver d'éventuels dysfonctionnements internes majeurs.

L'exposition, à ce jour, prioritairement concentrée sur le secteur d'activité tabac est sans doute un facteur d'aggravation de l'impact des crises, mais la robustesse de son système de gestion des contentieux a démontré son efficacité durant les crises de ces dernières années.

Cependant, pour minimiser ce risque produit et sectoriel, l'EDC a engagé depuis plusieurs années des actions de diversification lui permettant de diminuer son risque sectoriel historique.

Dans cet esprit de diversification, l'EDC a mis en œuvre dès 2018 des solutions de cautions pour les prêts amortissables non seulement pour les buralistes mais également pour les professions réglementées.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATIONS

De par son activité, la société ne recourt pas aux services de salariés professionnels des marchés. Les rémunérations de ses dirigeants sont fixées par le Conseil d'Administration.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

LISTE DES MANDATS EXERCÉS

Nom	Fonctions exercées au sein d'autres sociétés commerciales
LUCIEN LABOURÉ Président	Représentant de l'Européenne de Cautionnement (EDC) pour le Comptoir Fiduciaire de Paris (CFP), l'EDC ayant été nommée Président de la SAS CFP Administrateur de la MUDETAF Co-gérant de l'entreprise LABOURÉ-CAUSSANEL Gérant de l'entreprise AUBRAC SEGALA IMMO Représentant de l'EDCSP
OLIVIER BERTHE de POMMERY Directeur général	Directeur Général Délégué Comptoir Fiduciaire de Paris Directeur Général Délégué EDC SP
MICHEL GUIFFÈS Administrateur	
RENÉ LE PAPE Administrateur	
JEAN-PAUL MENGEON Administrateur	Vice-Président de la Confédération Nationale des Buralistes de France Membre du Conseil de Surveillance de la Coopérative des Buralistes de France Trésorier du Centre National de Formation des Buralistes Président de la Fédération Départementale des Buralistes de Savoie Président de la Fédération régionale des Buralistes d'Auvergne-Rhône-Alpes
JACKY REVILLÉ Administrateur	Administrateur de la Mudetaf
MATHILDE KESZEY-GOFFARD Représentant permanent de Logista France Administrateur depuis le 1er février 2023	Présidente de Logista France SAS Présidente de Logista RETAIL France SAS Co-gérante de Logista Freight France SARL Administratrice Flexis SAS (depuis le 01/09/2024) Présidente Directrice Générale de Logista France Holding SA
PHILIPPE COY Représentant permanent de la Confédération Nationale des Buralistes de France - Administrateur	Président de la Confédération Nationale des Buralistes de France Administrateur de la MUDETAF Administrateur du centre de formation « Formation Buralistes ». Président du conseil de surveillance de la Coopérative des buralistes Membre de la Chambre de Commerce et d'Industrie Pau Béarn
CATHERINE SABOURET Administrateur	Administrateur de la Fondation Valentin Haüy Membre du Conseil de Surveillance de S.T. Dupont Membre du Conseil de Direction de Pathé
ALAIN SAUVAGE Administrateur	Trésorier Général de la Confédération Nationale des Buralistes de France Président de la Fédération Départementale de la Marne Président de la Fédération Est des buralistes Gérant de la SCI Sauvageonne Membre du COSUR de Nickel Directeur de la publication du Losange
VALÉRIE DULHOSTE Administrateur	Membre du Comex de la Scamark, Mouvement E Leclerc
DOMINIQUE ARNAUD Administrateur	Gérante de la SCI GAMBETTA

DÉLÉGATIONS EN COURS DE VALIDITÉ ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Néant



FAITS MARQUANTS 2024 ET PERSPECTIVES 2025

EDC est l'acteur spécialisé de référence sur le marché de la caution Tabac (créé par les buralistes et au service des buralistes), et détient la place de leader (80% du marché buraliste).

EDC poursuit l'adaptation de ses outils, organisation et process afin d'assoir sa position de partenaire des buralistes et de leur proposer un service dédié et de qualité au juste prix.

Dans la continuité de 2024, il est attendu pour 2025 une diminution du chiffre d'affaires de l'EDC avec l'impact de la baisse en valeur de la livraison de tabac et l'impact de la concurrence. En parallèle, EDC poursuivra sa présence de terrain auprès des buralistes.

En ce qui concerne la charge du risque, la reprise de la sinistralité est dans la continuité de l'année 2023, tout en restant inférieure à la moyenne historique.

Cette tendance devrait se poursuivre en 2025. Pour y faire face, l'EDC peut s'appuyer sur son savoir-faire historique, sur les provisions constituées dans cette optique ces dernières années ainsi que sur ses fondamentaux solides.

BILAN ACTIF
(en milliers d'euros)

	NOTE	2024	2023
Caisses, Banques Centrales, C.C.P.		–	–
Créances sur les Etablissements de Crédit & Assimilés	2	47 090	67 349
Opérations avec la Clientèle	3	12 899	11 320
Obligations & Autres Titres à revenu fixe	4	30	30
Actions & Autres Titres à revenu variable	5	131 276	111 284
Participations et autres titres détenus à long terme		–	–
Parts dans les entreprises liées	6	1 954	1 840
Immobilisations Incorporelles	7	2 666	1 715
Immobilisations Corporelles	7	3 263	3 557
Autres actifs	8	10 791	12 182
Comptes de régularisation	9	264	88
Total de l'actif		**210 234**	**209 365**
ENGAGEMENTS DONNÉS			
Engagements d'ordre de la clientèle	16	–	–

BILAN PASSIF
(en milliers d'euros)

	NOTE	2024	2023
Dettes envers les établissements de crédit		5	5
Comptes créditeurs de la clientèle (à terme)	10	1 499	1 727
Autres Passifs	11	9 104	11 713
Comptes de régularisation	12	7 759	7 529
Provisions pour risques & charges	13	14 610	15 204
Capitaux propres (hors FRBG)	15	177 258	173 188
Capital souscrit		12 060	12 060
Réserves		158 953	153 946
Provisions réglementées et subventions d'investissement	14	7	14
Report à nouveau		–	–
Résultat de l'exercice		6 238	7 168
Total du passif		**210 234**	**209 365**
ENGAGEMENTS REÇUS			
Engagements de garantie	16	21 796	37 254

COMPTE DE RÉSULTAT
(en milliers d'euros)

	NOTE	2024	2023
Intérêts et produits assimilés	17	1 490	589
Intérêts et charges assimilées	17	0	0
Revenus des titres à revenu variable	18	391	689
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	19	249	3 640
Autres produits d'exploitation bancaire	20	21 873	22 388
Autres charges d'exploitation bancaire	21	-57	-55
PRODUIT NET BANCAIRE		**23 946**	**27 251**
Charges générales d'exploitation	22	-9 891	-8 695
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	23	-475	-464
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		**13 580**	**18 092**
Coût du risque	24	-4 317	-7 500
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		**9 263**	**10 592**
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	25	-	-
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		**9 263**	**10 592**
Résultat exceptionnel	26		0
Impôt sur les bénéfices	27	-3 032	-3 432
Dotations/Reprises de FRBG et provisions réglementées		7	7
RÉSULTAT NET		**6 238**	**7 168**

NATURE DES INDICATIONS	2020	2021	2022	2023	2024
SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE					
Capital social (€)	12 060 000	12 060 000	12 060 000	12 060 000	12 060 000
Nombre d'actions émises	720 000	720 000	720 000	720 000	720 000
RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECTIVES					
Chiffre d'affaires[1] (€)	24 388 922	26 580 861	26 607 311	28 511 284	23 940 198
Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions (€)	15 919 643	17 454 156	16 714 262	18 959 990	12 314 789
Impôts sur les bénéfices (€)	4 964 160	5 498 736	2 962 477	3 431 924	3 031 812
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions (€)	8 500 799	9 598 216	9 598 216	7 167 877	6 237 738
Montant des bénéfices distribués (€)	1 029 600	2 088 000	2 124 000	2 160 000	2 232 000[2]
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT À UNE SEULE ACTION					
Bénéfice après impôts,mais avant amortissements et provisions (€)	15	17	19	22	13
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions (€)	12	13	14	10	9
Montant des bénéfices distribués (€)	1,43	2,90	2,95	3,00	3,10[2]
PERSONNEL					
Nombre de salariés	41	39	39	43	46
Montant de la masse salariale (€)	2 303 297	2 758 944	2 667 358	2 781 695	2 837 8285[3]
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, retraite complémentaire, etc.) (€)	1 005 628	1 162 097	1 219 205	1 307 891	1 378 598[3]

1 Le chiffre d'affaires reprend les intérêts et produits assimilés, les revenus des titres à revenu variable, les gains ou pertes sur opérations financières et les commissions et recettes diverses.

2 Il s'agit du montant des dividendes dont la distribution est proposée par le conseil d'administration à l'Assemblée Générale des actionnaires.

3 La masse salariale et les coûts associés sont impactés par le départ négocié de salariés.

NOTE 1

PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

La Société ayant le statut de société de financement, les comptes sont établis conformément au règlement ANC n°2016-07 relatif au plan comptable général, d'une part, et aux adaptations prévues pour les établissements de crédit et sociétés de financement par le règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire, d'autre part.
Les comptes sociaux ont été arrêtés dans le respect du principe de prudence, de la continuité de l'exploitation, de la permanence des méthodes d'évaluation et de l'indépendance des exercices.
La Société établit par ailleurs des comptes consolidés en raison du contrôle exclusif qu'elle exerce sur le Comptoir Fiduciaire de Paris et sur EDC Services et Prestations. Ces comptes sont établis selon la méthode de l'intégration globale.

PORTEFEUILLE TITRES

Les titres sont classés en fonction de leur nature (effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe, actions et autres titres à revenu variable) et de leur portefeuille de destination (transactions, placements, investissements, activités de portefeuille, participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme).
Hors les titres des filiales qui sont classés comme parts dans les entreprises liées, la société ne possède que des titres de placement.
Les actions et autres titres à revenu variable sont inscrits au bilan à leur coût d'achat.
A la clôture de l'exercice, ils sont évalués par rapport à leur valeur probable de négociation.
Pour les titres côtés, cette valeur est déterminée en fonction du cours de bourse le plus récent. Seules les moins-values latentes sont comptabilisées par l'inscription d'une provision pour dépréciation du portefeuille titres. Les revenus sont comptabilisés en « Revenus des titres à revenu variable ».
Les obligations et autres titres à revenu fixe sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition, concernant les obligations, hors intérêts courus non échus à la date d'acquisition.
Les différences entre les prix d'acquisition et les valeurs de remboursement sont enregistrées au compte de résultat et étalées prorata temporis sur la durée de vie des titres concernés. Les intérêts courus à percevoir sont portés dans un compte de créances rattachées en contrepartie de la rubrique « intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.
Les titres représentatifs de parts dans les entreprises liées sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition. Une provision pour dépréciation est enregistrée dès qu'une moins-value latente est constatée entre l actif net comptable minoré de l'endettement net à la clôture de l'exercice et la valeur d'acquisition.
A la clôture de l'exercice, ces titres sont estimés sur la base de leur valeur probable de négociation et, dans le cas de titres côtés, des cours de bourse les plus récents.
Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les éventuelles moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une provision pour dépréciation du portefeuille titres. Les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées dans la rubrique «Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilées» du compte de résultat.

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition ou, pour les immobilisations créées, à leur coût direct de production.
D'une manière générale, les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations.
Les durées moyennes retenues sont les suivantes :

Logiciels bureautiques	1 an
Logiciels métiers	3 à 8 ans
Constructions	20 à 36 ans
Agencements des constructions	5 à 20 ans
Installations et aménagements	5 à 15 ans
Matériels de transport	4 à 10 ans
Mobiliers de bureau	5 à 20 ans
Matériels informatiques et bureautiques	3 à 8 ans

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges comprennent principalement les provisions concernant les engagements par signature et les sinistres non déclarés.
Les provisions pour risque sur engagements par signature visent à évaluer la probabilité d'avoir à constater une perte sur des sinistres intervenant à la suite de la mise en jeu d'un engagement de caution. La démarche retenue pour l'évaluation de ce risque a consisté à analyser, sur la base des 10 dernières années, le coût technique du risque par rapport aux cautionnements donnés. Le coût technique du risque est défini ici comme la probabilité d'avoir à constater dans les exercices à venir une perte sur un sinistre intervenu à la suite d'une mise en jeu d'une caution accordée.
Les risques ont été évalués au taux de 0,246 % de l'encours.
Les engagements existants pour des clients faisant par ailleurs l'objet d'un contentieux (engagements douteux) sont provisionnés spécifiquement. Une étude de chacun de ces engagements est réalisée et un taux de provision est déterminé individuellement. Le taux moyen de la provision au 31/12/2024 est de 33,28 %.
La provision pour risque à recevoir évalue la probabilité d'avoir à constater une perte pour des sinistres survenus pendant l'exercice mais pour lesquels la mise en jeu de l'engagement de caution n'interviendra que sur les exercices à venir. Les sinistres à recevoir de l'exercice sont évalués sur la base des sinistres reçus postérieurement à la clôture des 3 derniers exercices.
Une provision Covid a été partiellement reprise à hauteur de 2 600 K€.

COÛT DU RISQUE

La rubrique «Coût du risque» comporte les dotations nettes ou reprises nettes aux provisions pour risques de contreparties et les pertes nettes sur créances irrécouvrables.
En raison de la crise sanitaire une provision statistique supplémentaire a été comptabilisée afin d'anticiper les sinistres à venir.

EVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS

Aucun évènement significatif n'est intervenu au cours de l'exercice 2024.

RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel enregistre les charges et produits inhabituels et significatifs qui ont une forte probabilité de ne pas survenir à nouveau.

EVÉNEMENTS POST CLÔTURE

Aucun évènement post clôture n'est intervenu

Notes annexes aux comptes 2024

NOTE 2

CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en milliers d'euros)

	2024	2023
COMPTES ET PRÊTS À TERME		
Comptes à vue détenus par l'EDC	15 513	46 206
Comptes à terme	31 579	21 144
Total	**47 091**	**67 349**

NOTE 3

CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

(en milliers d'euros au 31 décembre)

	2023	AUGMENTATION	DIMINUTION	2024
Montant brut des créances impayées à la suite de la mise en jeu de la caution	35 938	18 993	14 820	40 111
Provision pour dépréciation des créances impayées	- 24 633	- 10 481	- 7 887	- 27 227
Montant des commissions de caution impayées	118	2	-	120
Provision pour dépréciation des commissions impayées	- 103	- 25	- 23	- 105
Montant des loyers impayés	34	–	6	28
Provision pour dépréciation des loyers impayés	- 34	–	- 6	- 28
Valeur nette au bilan	**11 320**	**8 489**	**6 910**	**12 899**

Les créances sont enregistrées pour leur valeur brute et font l'objet d'une provision pour dépréciation pour tenir compte de leur valeur espérée de remboursement.
Il s'agit exclusivement de créances douteuses, dont l'échéance est initialement inférieure à 3 mois, qui ne peuvent donner lieu à une quelconque ventilation par échéance en raison du caractère aléatoire de leur recouvrement.
Elles résultent des paiements effectués à la suite de la mise en jeu de notre garantie et font, comme chaque année, l'objet d'une provision individuelle selon l'estimation du risque de non recouvrement. S'y ajoutent les commissions impayées des clients. L'évolution des créances impayées brutes et des provisions associées est mentionnée dans les tableaux de variation des immobilisations et de variation des provisions.

NOTE 4

OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE

(en milliers d'euros au 31 décembre)

	2023	ACQUISITIONS	VENTES REMBOURSEMENTS	2024
Titres à revenu fixe :				
Obligations secteur privé	1 000	-	-	1 000
Bons de trésorerie	-	-	-	-
Certificats de Dépots Négociables	-	-	-	-
Intérêts courus		-	-	-
Valeur brute au bilan	**1 000**	**-**	**-**	**1 000**

Provisions pour dépréciation des Obligations	- 970
Valeur nette au bilan	**30**

L'état des échéances selon la durée des placements et hors les intérêts se présente comme suit :

Durée résiduelle inférieure à 1 an	-
Durée résiduelle supérieure à 1 an et inférieure à 5 ans	-
Durée résiduelle supérieure à 5 ans	1 000
Total	**1 000**

La valorisation du Portefeuille titres au 31/12/2024 en K€ se décompose comme suit :

	VALEUR BRUTE	PROVISIONS DÉPRÉCIATIONS	VALEUR NETTE COMPTABLE	VALORISATION AU 31/12/2024
Obligations secteur privé	1 000	-970	30	30
Bons de trésorerie	-	-	-	-
Certificats de Dépots Négociables	-	-	-	-
Total	**1 000**	**-970**	**30**	**30**

NOTE 5

ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE

(en milliers d'euros au 31 décembre)

	2023	ACQUISITIONS	VENTES REMBOURSEMENTS	2024
Titres à revenu variable :				
OPCVM Monétaires	-	-	-	-
OPCVM Obligataires	75 110	25 620	3 909	96 821
OPCVM Diversifiées	-	-	-	-
Contrat de Capitalisation	26 645	-	67	26 578
Parts de SCPI	9 592	-	1 062	8 530
Dividendes à recevoir	103	93	102	94
Valeur brute au bilan	**111 450**	**25 713**	**5 140**	**132 023**
Provisions pour dépréciation des FCP et des parts de SCPI	- 166	- 581	-	- 747
Provisions pour dépréciation des Contrats de Capitalisation	-	-	-	-
Valeur nette au bilan	**111 284**	**25 132**	**5 140**	**131 276**

Une dotation pour dépréciation sur les obligations a été constituée pour 581K€ en 2024 en adéquation avec leur valeur de marché.

NOTE 6

PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES

(en milliers d'euros au 31 décembre)

	2024	2023
Participation au capital de la SA Comptoir Fiduciaire de Paris	5 921	5 921
Participation au capital de la SAS EDC Services et Prestations	1 000	1 000
Créances rattachées à des titres de participation	137	13
Provision pour dépréciation des titres	- 5 103	- 3 103
Valeur nette au bilan	**1 954**	**1 840**

COMPTOIR FIDUCIAIRE DE PARIS SA (en milliers d'euros)	AU 31/12/2024
Capital	1 001
Réserves et Report à nouveau	1 576
Quote part du capital détenu	100%
Résultat 2024 sous réserve d'approbation par l'AG	1 028
Valeur brute des titres détenus	5 921
Valeur comptable nette des titres détenus	1 818
Montant des prêts et avances accordées	3 500
Montant des cautions et avals donnés	303
Montant des dividendes encaissés en 2023	-
Chiffre d'affaires HT	4 997
Au 31/12/2024, l'EDC détenait une créance de 1 818,94€. Les honoraires hors taxes facturés par le CFP en 2024 à l'EDC se sont élevés à 1 288 637,77€ HT, soit une charge pour l'EDC de 1 546 365,32€ TTC.	

EDC SERVICES ET PRESTATIONS (en milliers d'euros)	AU 31/12/2024
Capital	1 000
Réserves et Report à nouveau	-861
Quote part du capital détenu	100%
Résultat 2024 sous réserve d'approbation par l'AG	0
Valeur brute des titres détenus	1 000
Valeur comptable nette des titres détenus	-
Montant des avances et comptes courants accordés	4 800
Montant des cautions et avals donnés	-
Montant des dividendes encaissés en 2023	-
Chiffre d'affaires HT	2 110
Au 31/12/2024, l'EDC détenait aucune créance sur sa filiale. Les honoraires hors taxes facturés par EDC Services et Prestations en 2024 à l'EDC se sont élevés à 195 281,07 € HT, soit une charge pour l'EDC de 234 337,28 € TTC.	

NOTE 7

VARIATION DES IMMOBILISATIONS

(en milliers d'euros au 31 décembre)

	2023	ENTRÉES ACQUISITIONS	SORTIES REMBOURSEMENTS	2024
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Concessions, Brevets, Licences	1 846	331	-	2 177
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	1 346	1 008	- 241	2 113
	3 192	**1 339**	**- 241**	**4 290**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Exploitation				
Terrains	47	-	-	47
Constructions	331	-	-	331
Aménagements et constructions	3 247	24	-	3 271
Aménagements en cours	-	-	-	-
Installations Agencement	739	1	-	740
Matériels et Mobiliers	200	-	-	200
Matériels informatiques	506	9	-	515
Matériel de transport	40	-	-	40
Hors Exploitation				
Terrains	81	-	-	81
Constructions	720	-	-	720
Travaux et constructions	938	-	-	938
	6 849	**34**	**-**	**6 883**
Total	**10 039**	**1 373**	**- 241**	**11 172**

VARIATION DES PROVISIONS ET AMORTISSEMENTS

(en milliers d'euros au 31 décembre)

	2023	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	2024
AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Concessions, Brevets, Licences	1 477	147	-	1 624
	1 477	**147**	**-**	**1 624**
AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Exploitation				
Constructions	21	-	-	21
Aménagements et constructions	1 029	201	-	1 230
Installations Agencement	462	42	-	504
Matériels et Mobiliers	154	6	-	160
Matériels informatiques	418	44	-	462
Matériel de transport	39	-	-	39
Hors Exploitation				
Constructions	288	17	-	305
Aménagements et constructions	878	21	-	899
	3 289	**331**	**-**	**3 620**
Total	**4 766**	**478**	**-**	**5 244**

NOTE 8

AUTRES ACTIFS

(en milliers d'euros au 31 décembre)

	2023	2023
Créances clients sur commissions	1 042	1 037
Sommes à encaisser sur le recouvrement des contentieux du mois de décembre		
Créances LOGISTA	-	-
CVAE	21	-
TVA	-1	4
Avance sur salaires	1	-
Partenaires	9	49
Locataires	-	-
Gestionnaire immeuble	9	12
Débiteurs divers	117	106
Gestionnaire contentieux	737	925
Impôts Société	181	-
Créance filiale sur intégration Fiscale	372	149
Avance en compte courant	8 300	9 900
Total	**10 788**	**12 182**

NOTE 9

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

(en milliers d'euros au 31 décembre)

	2024	2023
Charges constatées d'avance	139	82
Produits à recevoir	125	6
Acompte sur factures	-	-
Total	**264**	**88**

NOTE 10

COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE

(en milliers d'euros au 31 décembre)

	2024	2023
Gages espèces	1 499	1 727
Total	**1 499**	**1 727**

NOTE 11

AUTRES PASSIFS
(en milliers d'euros au 31 décembre)

	2024	2023
Dépôts reçus des locataires	19	19
Dépôts reçus du locataire CFP	8	8
Fournisseurs dus	99	81
Fournisseurs FNP	840	683
Dettes sociales courantes	838	870
Dettes fiscales courantes	54	67
Impôts Société	-	1 350
Dividendes à payer	40	35
Sinistres à payer	563	632
Actionnaire à rembourser	-	802
Clients créditeurs	6 530	6 922
Fournisseurs d'immobilisations	-	102
Gestionnaire contentieux	-	-
Créditeurs divers Gage Espèces	-	2
Créditeurs divers	-	2
Gestionnaire Immeuble	-	-
Débours Frais de Nantissement	113	138
Dette filiale intégration fiscale	-	-
Total	**9 104**	**11 713**
Dont dettes supérieures à 5 ans :	0	0
Dont dettes supérieures à 1 an et inférieures à 5 ans :	0	0

NOTE 12

COMPTES DE RÉGULARISATION
(en milliers d'euros au 31 décembre)

	2024	2023
Produits constatés d'avance	7 524	7 309
Charges à payer	235	220
Total	**7 759**	**7 529**

NOTE 13

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES
(en milliers d'euros au 31 décembre)

	2023	DOTATIONS	REPRISES UTILISÉES	REPRISES NON UTILISÉES	2024
Provisions pour risque sur engagements donnés	4 484	110	-	- 195	4 399
Provisions pour risque sur sinistres à venir	8 991	2 028	- 639	- 3 215	7 165
Provisions pour risque sur engagements douteux	1 565	1 948	-	- 688	2 825
Provisions pour charges	163	57	-	-	220
Total	**15 203**	**4 143**	**- 639**	**- 4 098**	**14 609**

La provision pour risque sur engagement y compris les cautions amortissables est évaluée à 0,246% des engagements donnés
Les provisions pour risques sur sinistres à recevoir ont été évaluées à 57,00% du montant des sinistres à recevoir prévus au 31/12/2024.
Les provisions pour risque sur engagements douteux sont évaluées individuellement. Elles correspondent en moyenne à 33,28 % des engagements douteux. Ces engagements deviennent douteux par le biais de la contagion.

NOTE 14

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES ET SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT
(en milliers d'euros au 31 décembre)

	2024	2023
Amortissements dérogatoires	7	14
Total	**7**	**14**

Les amortissements dérogatoires enregistrent la différence entre les amortissements calculés sur la base de la durée prévisionnelle d'utilisation de l'immobilisation et la durée plus courte admise par les règles fiscales.

NOTE 15

CAPITAUX PROPRES (HORS PROVISIONS RÈGLEMENTÉES)
(en milliers d'euros au 31 décembre)

	2023	AFFECTATION RÉSULTAT 2023	DIMINUTIONS	2024
Capital social (720 000 actions de 16,75 €)	12 060			12 060
Réserve légale	1 206			1 206
Réserves facultatives	59 775	1 424	-	61 199
Réserves statutaires	92 964	3 584	-	96 548
Résultat	7 168	-		6 238
Dividendes distribués	-	2 160	-	-
Total	**173 173**	**7 168**	**-**	**177 251**

NOTE 16

HORS BILAN
(au 31 décembre)

	2024	2023
Engagements donnés		
Engagements de garantie d'ordre d'établissement de crédit	–	–
Cautions administratives et fiscales d'ordre de la clientèle	1 236 094	1 277 763
Autres garanties d'ordre de la clientèle	542 280	520 792
*Dont la garantie financière d'EDC en faveur des mandants du CFP **	*303*	*303*
Total	**1 778 374**	**1 798 555**
Engagements reçus		
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit	-	-
Engagements reçus d'établissements de crédit en garantie des cautions d'ordre de la clientèle	21 796	27 764
Nantissement de fonds de commerce	330 977	392 238
Autres garanties	150	259
Total	**352 923**	**420 261**

* Les critères de calcul du montant de la garantie financière imposée par décret et contrôlée par l'association professionnelle à laquelle adhère le CFP se calculent sur la base des fonds à reverser aux clients.

Au 31/12/2024, la répartition des engagements donnés par taux de couverture des engagements reçus est, en milliers d'euros, la suivante :

TAUX DE COUVERTURE	ENGAGEMENTS DONNÉS	GARANTIES REÇUES D'ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	NANTISSEMENT DE FONDS DE COMMERCE	AUTRES GARANTIES
Inférieur à 30 %	1 384 849 641	6 885 898	880 164	9 000
Entre 30% et 70%	70 540 149	12 959 989	22 431 580	94 255
Supérieur à 70%	322 984 701	1 950 335	307 665 170	46 324
Total	**1 778 374 491**	**21 796 222**	**330 976 914**	**149 579**

Les engagements reçus sont retenus et classés en fonction de leur qualité pour un montant ne pouvant excéder, par cautionnement, le montant de l'engagement donné.

Compte personnel de formation (CPF) :
Depuis le 1er janvier 2015 la gestion du CPF a été confiée à un organisme paritaire collecteur agréé (OPCA).
Les engagements dus par la société au titre des indemnités conventionnelles de fin de carrière ont été évalués à la somme de 169 000 €.

NOTE 17

INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS
(en milliers d'euros au 31 décembre)

	2024	2023
Revenus des titres de placement	-	-
Intérêts des comptes courants servis par les établissements de crédit	-	-
Revenus comptes à terme	1 490	589
Étalements décotes	-	-
Total	**1 490**	**589**

INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉS
(en milliers d'euros au 31 décembre)

Étalements primes	-	-
Total	**-**	**-**

NOTE 18

REVENUS DES TITRES À REVENU VARIABLE
(en milliers d'euros au 31 décembre)

	2024	2023
Dividendes et autres revenus d'actions	391	689
Total	**391**	**689**

NOTE 19

GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS
(en milliers d'euros au 31 décembre)

	2024	2023
Produits nets et moins values sur cessions de valeurs mobilières de placement	829	5 377
Dotations et reprises sur provisions sur titres de placements	- 580	- 1 736
Total	**249**	**3 641**

La forte augmentation des produits financiers provient de la nouvelle politique d'investissement de l'EDC.
En effet, EDC a dû céder plusieurs placements engendrant des plus values importantes.

NOTE 20

AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE

(en milliers d'euros au 31 décembre)

	2024	2023
Commissions de caution crédits Tabac	15 377	16 011
Commissions de caution PMU	246	175
Commissions de cautions jeux et autres	5 591	5 601
Droits d'entrée	-	-
Dommages et intérêts	313	264
Loyers immeuble Saint-Pétersbourg	346	338
Produits divers	-	-
Total	**21 873**	**22 388**

NOTE 21

AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

(en milliers d'euros au 31 décembre)

	2024	2023
Frais de compte	- 59	- 53
Cotisation Fonds de Garantie des Dépôts	1	- 2
Total	**- 57**	**- 55**

NOTE 22

CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros au 31 décembre)

	2024	2023
Frais de personnel		
Appointements	- 2 838	- 2 782
Production immobilisée	-	-
Variation provision congés payés	- 49	- 53
Jetons de présence	- 90	- 101
Abondement PEE	- 132	- 121
Charges sociales	- 1 372	- 1 296
Taxes	- 409	- 385
Intéressement	- 123	- 99
Provision RH	- 51	43
Sous-total	**- 5 064**	**- 4 794**
Frais administratifs		
Impôts et taxes	- 220	- 223
Honoraires	- 3 324	- 2 543
Production immobilisée	-	-
Autres charges d'exploitation	- 1 522	- 1 181
Sous-total	**- 5 066**	**- 3 947**
Charges d'exploitation non bancaires		
Intérêts sur rente viagère	-	-
Autres charges	-	-
Sous-total	**-**	**-**
Divers Produits		
Produits divers	249	51
Charges diverses	- 10	- 5
Sous-total	**239**	**46**
Total	**- 9 891**	**- 8 695**

Les produirs divers sont principalement constitués d'intérêts sur l'avance en compte courant octroyée par EDC au CFP pour 117k€ et de soldes de créances clients échues pour 110k€.

NOTE 23

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS

(en milliers d'euros au 31 décembre)

	2024	2023
Dotations aux amortissements		
Sur immobilisations incorporelles	- 147	- 112
Sur immobilisations corporelles	- 329	- 352
Sous-total	**- 476**	**- 464**
Dépréciations sur immobilisations		
Dépréciations des immobilisations incorporelles	-	-
Sous-total	**-**	**-**
Total	**- 476**	**- 464**

NOTE 24

COÛT DU RISQUE

(en milliers d'euros au 31 décembre)

	2024	2023
Dotations de l'exercice à la provision pour créances impayées	- 10 481	- 10 522
Dotations de l'exercice à la provision pour commissions impayées	- 25	- 30
Reprises de provisions pour créances impayées	7 887	5 590
Reprises de provisions pour commissions impayées	23	15
Pertes sur sinistres	- 2 696	- 1 569
Récupérations sur ex sinistres	30	41
Récupérations via LOGISTA	295	238
Dotations aux provisions s/engagements donnés	- 110	- 210
Reprises de provisions s/engagements donnés	195	158
Dotations aux provisions s/engagements douteux	- 1 948	- 1 385
Reprises de provisions s/engagements douteux	688	449
Dotations de provisions pour sinistres à recevoir	- 2 028	- 1 254
Reprises de provisions pour sinistres à recevoir	3 854	979
Dotations aux provisions s/op. diverses	-	-
Reprises de provisions s/op. diverses	-	-
Total	**- 4 316**	**- 7 500**

Les sinistres à recevoir en 2025 et se rapportant à 2024 ont été évalués à 3,557 K€ correspondant à la moyenne des sinistres reçus sur les 3 exercices précédents. Compte tenu du taux moyen de provision des créances douteuses de moins d'un an (57%), le montant de la provision a été évalué à 2 028 K€.
La provision exceptionnelle constituée sur la période 2020-2022 a été partiellement reprise pour 2 600 K€.

NOTE 25

GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

(en milliers d'euros au 31 décembre)

	2024	2023
Plus et moins values sur cession d'immobilisations	-	-
Total	-	-

NOTE 26

RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

(en milliers d'euros au 31 décembre)

	2024	2023
Pénalités de retard facturées	-	-
Produits et charges sur exercices antérieurs	-	-
Total	**-**	**-**

NOTE 27

IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS

(en milliers d'euros au 31 décembre)

	2024	2023
Il s'agit du seul montant de l'impôt sur les sociétés et des contributions pour chacun des exercices		
Base d'IS 2024 : 11 783 516,39	3 032	3 432
Taux normal d'IS : 25%	2 948	3 342
Taux de contribution additionnelle : 3,3%	84	90
Total	**3 032**	**3 432**

ACCROISSEMENT ET ALLÈGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS	31/12/2023	ACCROISSEMENT	ALLÈGEMENT	31/12/2024
Impôt sur provisions pour risques non déductibles l'année de leur comptabilisation	1 663	-	18	1 681
Impôts sur provisions pour charges fiscales non déductibles l'année de leur comptabilisation	87	-	94	181
Total	**1 750**	**-**	**111**	**1 862**

JUSTIFICATION DU MONTANT DU RÉSULTAT FISCAL 2024 À 25%	BASE IS	MONTANT IS
Résultat comptable	10 670	2 730
Réintégrations/Déduc prov statistiques (IBNR, CNR)	- 2 543	- 657
Réintégrations/Déduc produits financiers (OPCVM)	4 882	1 261
Réintégrations diverses (C3S, CP…)	-119	-31
Résultat fiscal	**12 890**	**3 304**

NOTE 28

AUTRES INFORMATIONS

L'effectif du personnel en activité au cours de l'exercice, ventilé par catégories professionnelles est de :

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Dirigeants	2	1	3
Cadres	14	19	33
Employés	4	6	10
Total	**20**	**26**	**46**

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes comptabilisés au titre de l'exercice 2024 s'élève à 83,8K€ TTC au titre du contrôle légal (42,6K€ pour le cabinet Deloitte et 41,2K€ pour le cabinet Exco Paris).

NOTE 29

AFFECTATION DU RÉSULTAT

(en euros au 31 décembre)

Le Conseil d'Administration propose d'affecter comme suit le bénéfice comptable de l'exercice 2024 :	
	31/12/2024
Au titre de premier dividende :	482 400,00
Au titre de deuxième dividende	1 749 600,00
A la réserve facultative	886 868,60
A la réserve statutaire	3 118 869,00
Soit le total du bénéfice de l'exercice	**6 237 737,60**

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'assemblée générale de la société Européenne de Cautionnement

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Européenne de Cautionnement relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.
Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.
L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit
Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance
Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dépréciations des risques de crédit et contrepartie :
La société comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit et de contrepartie inhérents à ces activités (notes 1, 3 et 24 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à la détermination des dépréciations afférentes. Nous avons également revu les principales hypothèses et paramètres utilisés sur lesquelles se fondent l'évaluation de ces dépréciations.

Provisionnement du risque sur engagements par signature :
La société constitue des provisions pour couvrir les risques relatifs à ses engagements par signature, risque de perte du fait de la mise en jeu de cautions données ou risque de perte du fait de sinistres survenus pendant l'exercice pour lesquels la mise en jeu de la caution n'interviendra que sur les exercices à venir (notes 1, 13 et 24 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif mis en place par la direction pour évaluer ces risques ainsi que les principales hypothèses et paramètres utilisés sur lesquelles se fondent l'évaluation de ces provisions.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.
La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise
Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Exercice clos le 31 décembre 2024

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce

Nous remettons au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous fournissons également au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce la déclaration prévue par l'article L.823-63 du code de commerce confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris-La Défense et Paris,
le 23 avril 2025

Les commissaires aux comptes

Deloitte & Associés	**Exco Paris Ace**
Marjorie	Emmanuel
Blanc Lourme	Charrier

Résolutions présentées à l'Assemblée générale mixte du 13 mai 2025

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, lesquels font apparaître un bénéfice de 6 237 738 euros. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports. En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice. Conformément aux articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, l'Assemblée Générale approuve en outre le montant des dépenses exclues des charges déductibles de l'assiette de l'impôt sur les sociétés en vertu de l'article 39,4 du Code général des impôts qui s'élèvent à 15 972 euros ainsi que l'impôt correspondant ressortant à 3 993 euros.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et de celui des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2024 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du groupe.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce et, statuant sur ce rapport, déclare approuver les conventions qui y sont énoncées.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, consultée en application de l'article L.511-73 du code monétaire et financier, émet un avis favorable sur l'enveloppe globale de 873 176,58 euros des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice 2024 aux personnes mentionnées à l'article L.511-71 du code monétaire et financier.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris acte du montant des dividendes mis en distribution au cours des trois exercices précédents (2021 : 2 088 000 € dont 1 022 400 € de distribution de réserve ; 2022 : 2 124 000 € ; 2023 : 2 160 000 €) décide, conformément aux propositions du Conseil d'Administration, d'affecter le bénéfice de l'exercice 2024 comme suit :

1. À titre de premier dividende :
   0,67 €, par action,
   soit pour 720 000 actions
   482 400,00€

2. À titre de deuxième dividende :
   2,43 € par action,
   soit pour 720 000 actions
   1 749 600,00 €

3. À la réserve statutaire
   3 118 869,00 €

4 À la réserve facultative
   886 868,60 €

Total égal au bénéfice de l'exercice
6 237 737,60 €

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide que le dividende afférent à l'exercice 2024, soit 3,10 euros par action, sera payé avant le 30 juin 2025, à la diligence de la Société, par virement au compte bancaire des actionnaires.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide, au regard des statuts en vigueur à ce jour, de fixer la valeur de négociation de l'action à 48,62 €.

HUITIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide de fixer le montant global de la rémunération des administrateurs à répartir entre les membres du Conseil d'Administration pour l'exercice en cours à quatre-vingt dix mille euros (90 000 €).

NEUVIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat d'Administrateur arrivé à échéance de Madame Catherine Sabouret, pour une durée de six années, le mandat renouvelé venant ainsi à expiration lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

DIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes publications et formalités légales.

Décisions relevant de l'Assemblée Générale Extraordinaire

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de proroger la durée de la Société pour une durée expirant le 19 avril 2126. En conséquence, elle décide de modifier l'article 4 des statuts comme suit :
« ARTICLE 4 - Durée. La durée de la Société, initialement fixée à 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, a été prorogée jusqu'au 19 avril 2126 par décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 13 mai 2025. »

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de modifier le paragraphe II de l'article 20 « Pouvoirs du Conseil » comme suit :
« II -Sont subordonnées à une décision du Conseil d'Administration :
- les hypothèques conventionnelles sur les biens sociaux ;
- les conditions d'octroi des cautions visées à l'article 2 ;
- La désignation des dirigeants effectifs au sens de la réglementation financière. » […]

Le reste de l'article 20 (paragraphe I et paragraphe III à XI) demeure inchangé.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de modifier le paragraphe II de l'article 22 « Direction générale » comme suit :
« II - Directeurs généraux délégués
Sur proposition du directeur général, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le directeur général avec le titre de directeur général délégué. » […] Le paragraphe I de l'article 22 et le reste du paragraphe II de l'article 22 demeurent inchangés.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes publications et formalités légales.


TOUJOURS
À VOS CÔTÉS
Découvrez tous nos services financiers sur
eurocaution.net
EDC
LA CAUTION PARTENAIRE